

PROSPECTUS
consolidation
électroménage

protection consommateurs commerce électronique

Groupe de travail sur la consommation
et le commerce électronique

A  DOCUMENT

<http://strategis.ic.gc.ca/bc>

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT

A  DOCUMENT



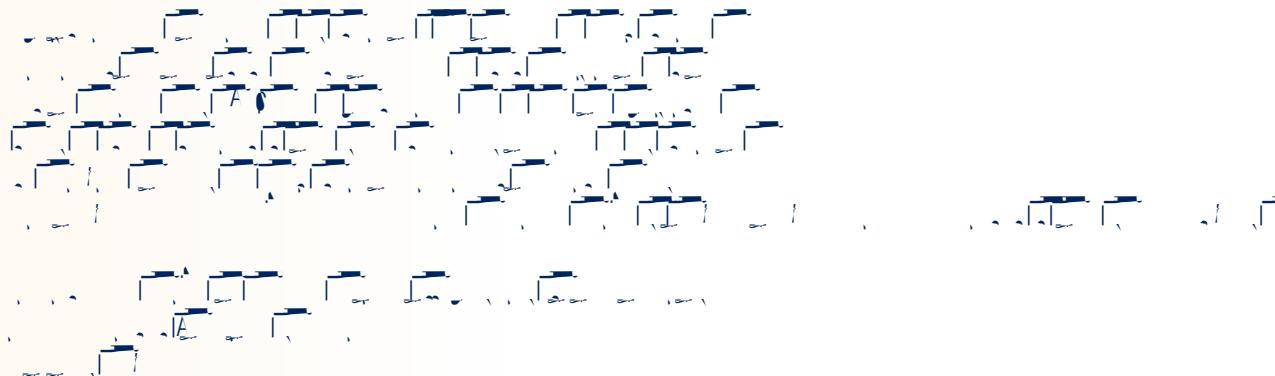
Remerciements



Table des matières

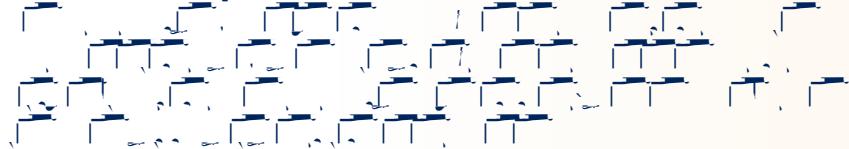
Préambule	1
Principes directeurs	2
Les principes en bref	3
P 1 : D	4
P 2 : L	6
P 3 : P	6
P 4 : S	8
P 5 : R	8
P 6 : R	9
P 7 : C	9
P 8 : S	9
Glossaire	11

Préambule



Principes directeurs

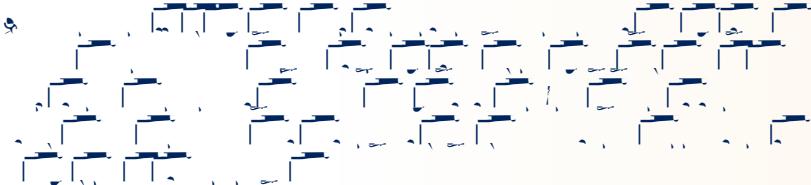
Protection équivalente



Harmonisation



Conformité à l'échelle internationale



Les principes en bref

N.B. On lira ce résumé en regard du texte complet, aux pages suivantes.

Principe 1

Le commerce électronique doit être accessible à tous les citoyens et contribuer à leur sécurité et à leur bien-être.

Principe 2

Le commerce électronique doit être transparent et prévisible pour les consommateurs et les entreprises.

Principe 3

Le commerce électronique doit être sûr et protéger les données personnelles des citoyens.

Principe 4

Le commerce électronique doit être équitab

Principe 5

Le commerce électronique doit être respectueux de la vie privée et protéger les données personnelles.

Principe 6

Le commerce électronique doit être transparent et prévisible pour les consommateurs et les entreprises.

Principe 7

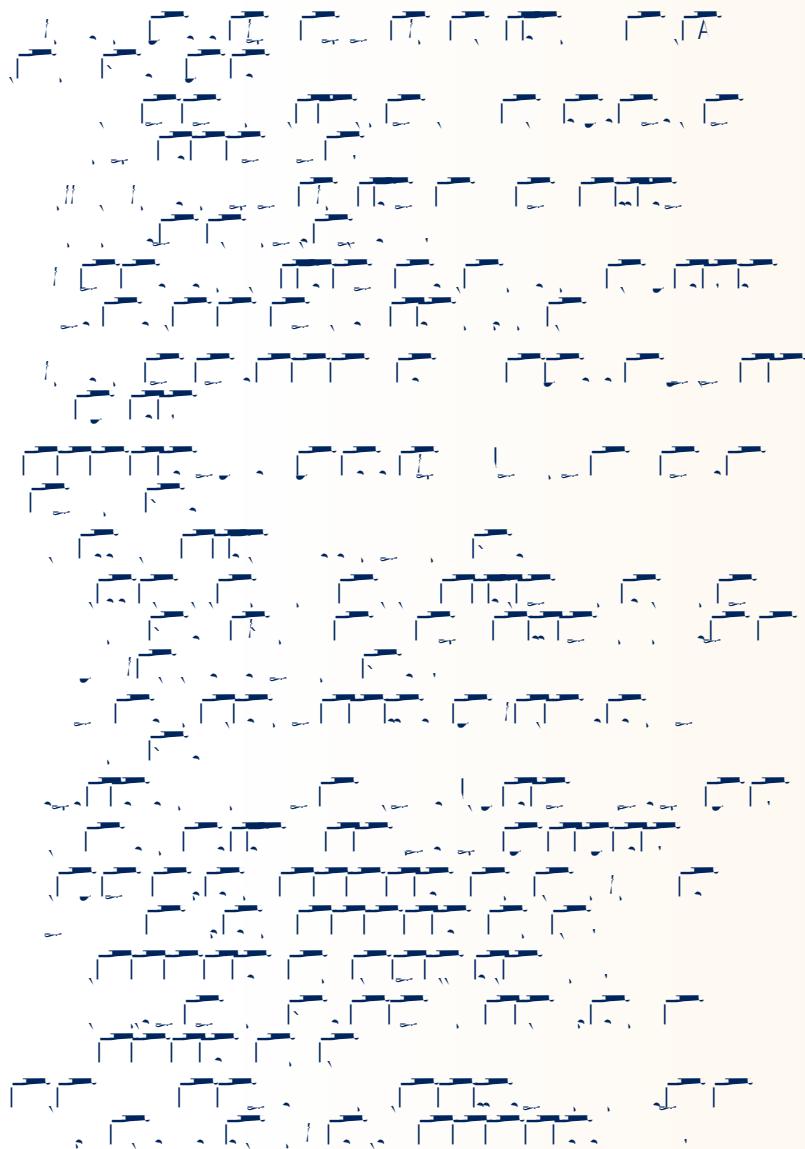
Le commerce électronique doit être sûr et protéger les données personnelles des citoyens.

Principe 8

Le commerce électronique doit être équitab

Principe 1 : Disposition relative à l'information

Les consommateurs devraient être informés de manière claire et suffisante afin d'exercer un choix éclairé quant à l'opportunité et la façon de faire un achat.

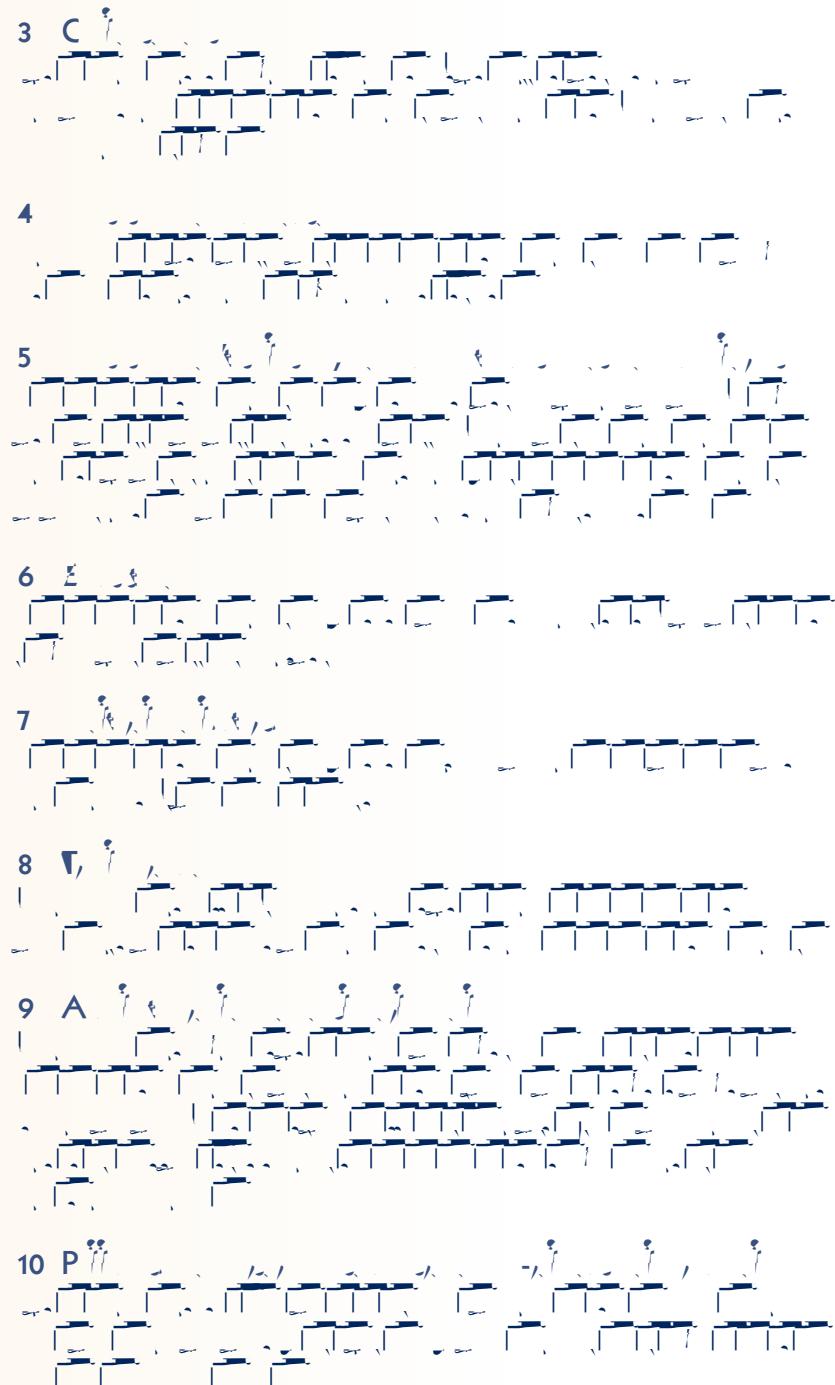




Principe 2 : Établissement du contrat

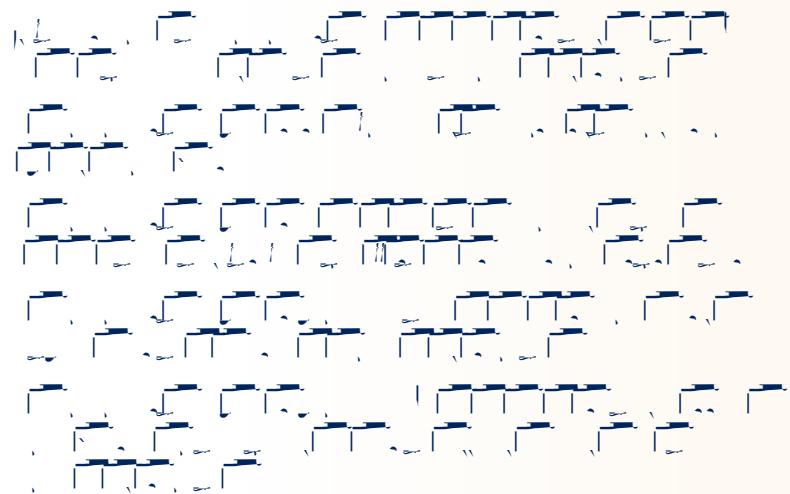
Les commerçants devraient prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que le consentement du consommateur à un contrat soit parfaitement éclairé et intentionnel.





N.B. : On peut se procurer le texte intégral du *Code type sur la protection des renseignements personnels* (CAN/CSA-Q830-96) sur le site Web de CSA International (www.csa.ca) ou à l'adresse suivante :

CSA International
178, boul. Rexdale
Etobicoke (Ontario) M9W 1R3



Glossaire

Commerce électronique

Commerçant

Commerce électronique

Consommateur

Divulgué de manière évidente

Intermédiaires

Renseignements personnels

Transaction

Transaction non autorisée

Vente